

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal d'Echternach

Séance publique du 20 novembre 2017

Date de l'annonce publique de la séance: 14 novembre 2017

Date de la convocation des conseillers: 14 novembre 2017

Point de l'ordre du jour: 14/2017

Objet : Déclaration du collège des bourgmestre et échevins.

Présents: Yves Wengler, bourgmestre, président; Scheuer Ben, Birgen Luc, échevins;
Hartmann André, Strasser Jean-Claude, Diederich Marc, Pesch Max, Heinen Marcel,
Dieschbourg-Becker Christiane, Fernandes Marques Ricardo, Zeimetz Carole, conseillers;
Melchers Claude, secrétaire

Absents: a) excusé: -
b) sans motif: -

Le Conseil communal,

Déclaration du collège échevinal

I. LE COLLEGE ECHEVINAL : REPARTITION DES RESSORTS ET DES COMPETENCES:

Le poste du bourgmestre reviendra au parti chrétien social CSV Echternach.

Le poste du premier échevin reviendra au parti ouvrier socialiste LSAP - d'Sozialisten Echternach.

Le poste du deuxième échevin sera partagé entre les deux Partis, à savoir de 2017 à 2020 le poste reviendra au LSAP et de 2020 à 2023, le poste reviendra au CSV.

Bourgmestre:

- Administration générale: personnel, services, population, correspondance,
- Circulation
- Finances
- Enseignement: enseignement fondamental, éducation précoce, commission scolaire, foyer de jour, crèche, Maison relais
- Etat Civil
- Hospice Civil
- Police
- Réceptions et manifestations
- Relations internationales
- Travaux publics : infrastructures, voirie, bâtiments, entretien et urbanisme
- Commissions consultatives communales et groupes de travail: coordination du travail des commissions consultatives et des groupes de travail

Premier échevin:

- Environnement : centre de recyclage, concept d'énergie
- Classes moyennes et économie
- Communication et information : courrier communal, site internet
- Domaines de la Commune: bois communaux, parcs et plantations, centre récréatif
- Foires et Marchés
- Jeunesse : Maison des jeunes
- Sécurité et prévention : Centre de secours, mesures anti-crue
- Sociétés sportives et récréatives : subsides, sports, animation culturelle

Deuxième échevin:

- Affaires sociales : logement social, habitations à caractère social,
- Tourisme
- Affaires culturelles
- Agriculture
- Cimetière
- Relations humaines : intégration, 3ième âge, égalité des chances, personnes handicapées
- Services industriels : enlèvement des ordures, nettoyage de la voirie, réseaux publics (eau, canalisation, réseau de télévision, réseau électrique)

II. LES COMMISSIONS CONSULTATIVES ET GROUPES DE TRAVAIL

COMPOSITION

Sauf dispositions légales contraires, les commissions consultatives obligatoires seront composées de personnes ayant répondu à un appel public à candidature et qui seront désignées par le Conseil communal sur proposition du Collège échevinal. Les commissions se composeront de 5 membres au minimum et de 12 membres au maximum et désigneront en leur sein un président et un secrétaire. La présidence et le secrétariat de la commission des finances seront occupés d'office par un membre des partis politiques de l'opposition au Conseil communal.

Le membre absent non-excuse trois fois de suite sera considéré démissionnaire d'office et le Conseil communal désignera sur proposition du Collège échevinal un nouveau membre.

Des groupes de travail seront constitués pour travailler sur des projets concrets soumis par le Collège échevinal et pour conseiller le Collège échevinal et le Conseil communal dans tous les dossiers qu'ils jugeront utiles. La composition et le nombre des membres des groupes de travail seront déterminés au cas par cas par le Collège échevinal.

Le Collège échevinal désignera parmi ses membres un membre qui sera en charge de la coordination et de la surveillance de toutes les commissions consultatives et groupes de travail et qui en

rapportera au Collège échevinal et au Conseil communal. Le membre du Collège échevinal sera la personne de contact des commissions consultatives avec le Collège échevinal et le Conseil communal. Chaque membre du Collège échevinal est responsable du bon fonctionnement des commissions et des groupes de travail pour les ressorts qui lui ont été attribués et il fait le suivi des travaux en commission et en groupe.

FONCTIONNEMENT

Les commissions et les groupes de travail fourniront un travail effectif d'information, de recherche et de préparation pour le Collège échevinal. Celui-ci pourra leur soumettre des questions précises, avec une demande d'avis assortie d'un délai ou des projets à réaliser pour compte de la Ville. Les commissions et les groupes de travail pourront lui soumettre des dossiers et des propositions. Le Collège échevinal est tenu de fournir aux commissions et groupes de travail toutes les informations requises pour accomplir leurs missions. Les rapports des différents groupes de travail et commissions seront soumis au Collège échevinal qui pourra publier les parties non-confidentielles sur le site internet de la Ville. Les rapports seront également transmis aux membres du Conseil communal. Le membre désigné du Collège échevinal aura des réunions de suivi régulières avec les présidents et secrétaires des commissions et groupes de travail.

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES OBLIGATOIRES

- Commission d'Intégration (présidence LSAP)
- Commission scolaire (présidence CSV)
- Commission administrative de l'Hospice Civil (par rotation)
- Commission de surveillance de l'Ecole Régionale de Musique (présidence LSAP)

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES FACULTATIVES

- Commission des Finances
- Commission des Bâtisses et de l'Urbanisme

LES GROUPES DE TRAVAIL

Ils traiteront notamment les domaines suivants :

- Klimateam
- Développement durable
- Circulation / Mobilité
- Relations humaines / Jeunesse / Troisième âge
- Conseil communal des enfants
- Culture
- Sports
- Sécurité et Prévention
- Communication

III. LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES REGIONAUX

La Ville d'Echternach est représentée dans les syndicats intercommunaux suivants par les délégués désignés comme suit :

Abwasserklärwerk : CSV (Président)

SIAEE : CSV (Président)

SIGRE : LSAP (Membre)

SIGI : CSV (Membre)

SICEC : LSAP (Membre)

SIDEST : CSV (Membre)

SYVICOL : LSAP (Membre)

Naturpark Mëlldall : LSAP (Membre)

La Ville d'Echternach est représentée dans les organismes régionaux suivants par les délégués désignés comme suit :

ORT MPSL : CSV (Président)

LEADER Mëlldall: LSAP (Président)

TRIFOLION ASBL: Bourgmestre (président) et un membre par parti politique

Association des Ecoles de Musique : LSAP (Membre)

PROGRAMME 2017 - 2023

1. URBANISME ET LOGEMENT

Le nouveau Plan d'Aménagement Général sera finalisé. Les Partis s'accordent à prévoir un reclassement de certaines zones du PAG en vue de la réalisation de projets de constructions et d'aménagements privés et publics. L'extension et le reclassement se feront dans le respect des procédures et des autorisations requises. L'objet visé est la densification et l'utilisation rationnelle du tissu urbain dans un esprit de développement durable. Le concept de la « Smart city » sera intégré dans tous les projets d'urbanisation futurs.

Le règlement des bâtisses sera révisé au vu du nouveau PAG. La police des bâtisses sera renforcée, elle veillera à la conformité des habitations existantes et nouvelles. Une attention particulière reviendra aux bâtisses figurant sur la liste des bâtiments classés pour leur valeur historique par vote du Conseil communal. La Commune assurera un encadrement approprié en cas de demande d'intervention architecturale par les propriétaires.

Le Collège échevinal veillera à la correspondance entre les unités d'habitations autorisées et les inscriptions au bureau de la population. Le Collège échevinal veillera à assurer aux citoyens une bonne qualité de vie et il veillera également au respect des normes de salubrité et d'hygiène des habitations.

Il est dans les intentions des Partis de créer suffisamment de logements pour permettre, au cours des 10 prochaines années, une croissance de 15 % de la population.

En particulier :

- les projets d'urbanisation « Oachtergaert » et « Mëttelkrunn » seront réalisés prioritairement ;
- le projet d'urbanisation « Cité Manertchen » du Fonds du Logement sera soutenu en vue de sa réalisation rapide ;
- la reconstruction de la « Petite Marquise » sera engagée sans délai ;
- différentes maisons appartenant à la Ville seront transformées ou rénovées en vue d'y créer des logements d'urgence et des logements abordables, voire des logements affectés à l'Office Social Echternach Rosport ;
- il sera procédé à la désignation de zones de loisirs et d'infrastructures de sport dans les alentours du centre récréatif.

En vue d'élargir l'offre sur le marché immobilier et de créer des logements abordables, les Partis s'accordent à mettre les terrains constructibles, propriété de la Ville d'Echternach, sur le marché par voie de bail emphytéotique ou autres instruments juridiques garantissant la propriété de la Ville et permettant de faire abstraction du prix d'acquisition du terrain dans le coût de la construction. Les terrains concernés sont ceux inscrits dans les projets de lotissement « Oachtergaert » et rue d'Osweiler ainsi que tout autre terrain constructible dont la Ville fera l'acquisition dans le futur. Dans le projet de lotissement « Oachtergaert », 10% des logements seront affectés aux logements sociaux.

Les Partis s'accordent à construire, dans le cadre du projet « Campus Gare » un ensemble d'immeubles constitués d'un parking public, de surfaces commerciales et de logements sociaux ou à coûts modérés.

Le projet « Petite Marquise » sera réalisé dans les meilleurs délais, avec la construction de logements, de surfaces commerciales et de parkings souterrains. Les logements seront vendus au prix du marché, les surfaces commerciales seront louées et resteront ainsi dans la propriété de la Ville.

Les maisons Schiltz et Elsen dans la rue des Merciers feront l'objet de transformations et de rénovations en vue d'y créer des logements, le cas échéant sous forme de logements collectifs. La rénovation se fera dans le respect de l'architecture historique.

Les maisons Karlé et De Bourcy seront rénovées en vue d'y créer des logements unifamiliaux et pourront être affectées à l'Office Social Echternach- Rosport.

Pour tout projet d'envergure, les habitants concernés seront informés et consultés et une vérification de l'impact sur la circulation et sur l'incidence écologique sur le fonctionnement de la Ville d'Echternach sera demandée au préalable.

La zone piétonne (à partir de la nouvelle place publique à la gare jusqu'à la place du marché) et les zones de rencontre (route de Luxembourg, Vulpert, place devant le marché etc.) seront réorganisées et réaménagées. Elles seront embellies par des objets culturels et un concours d'idées sera lancé à cet effet.

Les projets d'envergure, notamment ceux qui sont soumis à un PAP, seront soumis à l'avis préalable de la Commission des bâtisses et de l'urbanisme.

2. CAMPUS GARE : ECOLE FONDAMENTALE – MAISON RELAIS

Les Partis conviennent de faire avancer le projet « Campus Gare » avec comme priorité absolue la construction de la nouvelle maison scolaire (Bildungshaus) intégrant une école fondamentale pour 300 élèves des cycles 1 et 2, une maison relais et les locaux de l'éducation différenciée.

Le projet sera poursuivi en finalisant les travaux de planifications en vue de la construction sur le même site d'un hall sportif et, dans la mesure du possible, d'une piscine présentant au moins les mêmes capacités que les structures existantes.

La planification et la réalisation de cet ensemble se fera en étroite concertation avec toutes les parties concernées (enseignants, parents, associations sportives, voisins).

Dans le cadre du projet « Campus Gare », la gare routière sera transférée au Bréil (voir chapitre 4. Mobilité).

3. ECONOMIE – COMMERCE - STADTMARKETING

Les Partis conviennent de poursuivre leurs efforts en vue de relancer la vie commerciale et économique à Echternach. Les projets engagés dans la période 2011 à 2017 seront poursuivis, finalisés et, le cas échéant, réalisés, en étroite collaboration avec l'Union commerciale et artisanale, avec les entreprises installées dans la zone industrielle, et le cas échéant, avec d'autres acteurs engagés dans la vie économique de la Ville.

Les Partis s'engagent à agir sur les loyers des surfaces commerciales en mettant sur le marché à prix modéré les surfaces commerciales propriété de la Ville.

Les Partis s'accordent à poursuivre l'initiative du Stadtmarketing. En vue de mieux encadrer cette initiative, les Partis s'accordent à charger un bureau d'études / juristes de l'analyse des structures existantes et de l'élaboration d'une structure juridique permettant de chapeauter et de promouvoir les activités actuellement exercées par Trifolion a.s.b.l., Stadtmarketing, Luxfestival a.s.b.l., Syndicat d'initiative et de tourisme a.s.b.l. et par toute autre structure agissant dans l'intérêt général de la Ville d'Echternach.

4. MOBILITE

Les Partis s'accordent à entamer dans les meilleurs délais le transfert de la gare routière au Bréil avec une étape préliminaire d'aménagement provisoire au parking Roam. Dans l'intermédiaire, les Partis s'engagent à opérer les échanges de terrain nécessaires pour réaliser l'aménagement définitif de la gare routière avec un parking souterrain.

Les Partis s'engagent à apporter tout soutien en vue de la réalisation rapide du projet de l'Administration des ponts et chaussées concernant les voies de délestage Bypass Morgenstern, Bypass Cactus et rue Charly et le réaménagement des voies délestées (route de Wasserbillig, carrefour Knepper). Ce projet constitue pour les Partis une priorité dans la politique de la circulation de la Ville d'Echternach.

Indépendamment de l'avancement de ce projet, les Partis s'accordent à aménager dans la rue Charly un trottoir, respectivement une voie piétonne sécurisée et un éclairage public.

Les Partis s'accordent à élargir l'offre de transport public par l'introduction d'un système de bus à la demande (Rufbus), éventuellement en collaboration avec l'ADEM ou toute autre institution de mise au travail contribuant à la lutte contre le chômage.

Les Partis s'engagent à trouver un accord avec les autorités étatiques en vue de l'utilisation gratuite par les habitants des bus de ligne RGTR à l'intérieur du périmètre de la Ville, en complément à l'offre du City-Bus. Les Partis s'accordent également à intervenir auprès des autorités compétentes pour voir élargir l'offre des transports publics en soirée et les weekends.

Les Partis s'engagent à mettre en œuvre dans les meilleurs délais le concept de mobilité douce élaboré par le bureau d'études Schroeder et Associés, notamment la signalisation des circuits cyclistes. En outre, les Partis souhaitent mettre en œuvre dans les meilleurs délais les résultats de l'étude sur la sécurité et la sécurisation de la circulation piétonne.

Dans l'optique de favoriser la mobilité douce, les Partis s'accordent à mettre en place des bornes de chargement pour vélos électriques et d'élargir l'offre de stationnement de vélos, y compris des abris pour vélos.

Les partis s'accordent également à mettre l'accent sur la mobilité sans barrières, que ce soit pour l'accessibilité des bâtiments publics ou pour l'aménagement de la voirie et d'emplacements de stationnement supplémentaires leur réservés.

Le règlement de la circulation sera soumis à une révision régulière pour tenir compte des situations qui exigent une réaction. Les Partis s'accordent à faire un bilan du système de parking résidentiel et de la situation de parking en général et de proposer les adaptations qui s'imposent.

5. CULTURE

Les Partis s'accordent à poursuivre les efforts engagés en vue de réduire l'impact des coûts de l'enseignement musical dans le budget ordinaire de la Ville. Les pourparlers avec les communes voisines seront repris en vue de renégocier leurs engagements financiers, visant à moyen terme à équilibrer les engagements financiers de la Ville d'Echternach et avec les autres communes bénéficiant des services de l'école régionale de musique de la Ville d'Echternach.

Les Partis s'accordent également à entamer des pourparlers avec la Ville de Grevenmacher en vue de la création d'un syndicat intercommunal pour la gestion commune des écoles de musique d'Echternach et de Grevenmacher.

L'affectation du Paatregoart sera étudiée en vue de sa réaffectation à une utilité publique culturelle. Les Partis s'accordent à étudier la réalisation d'une Maison du patrimoine regroupant les archives communales, les archives de l'Hospice civil et toute autre archive d'une valeur historique. Les Partis s'accordent également à étudier la création d'une fondation ayant pour objet la conservation, la valorisation et la recherche du patrimoine historique de notre Ville.

Les Partis s'accordent à sauvegarder et promouvoir l'identité culturelle et religieuse de notre cité abbatiale, notamment de la procession dansante.

Les Partis s'accordent à soutenir les efforts en vue de la continuité du festival international de musique d'Echternach, le cas échéant dans le cadre d'une nouvelle structure juridique à créer, coordonnant les activités culturelles et touristiques exercées par Trifolion a.s.b.l., Syndicat d'initiative et de tourisme a.s.b.l., Luxfestival a.s.b.l. et autres.

Les Partis s'accordent à mettre en place une bibliothèque publique en ayant recours à des cabines téléphoniques hors service ou autres lieux insolites appropriés.

6. ENVIRONNEMENT

Les Partis s'accordent à atteindre la dernière certification dans le cadre du « Klimapakt ».

L'étude sur le concept d'énergie de la Ville d'Echternach sera actualisée et adaptée aux données actuelles et aux besoins futurs. La Ville favorisera les projets visant à économiser l'énergie respectivement à produire de l'énergie renouvelable. Elle apportera son soutien aux initiatives de conseil de My Energy (Infopoint). Les bâtiments communaux seront équipés, dans la mesure du possible, d'installations de production d'énergies renouvelables.

Les citoyens seront davantage informés et sensibilisés sur les sujets de l'efficacité énergétique, de la protection de l'environnement, de la mobilité douce etc.

Les Partis s'accordent à insister sur le déploiement rapide du réseau de gaz naturel, notamment dans les quartiers du centre-ville (Vulpert, Gare) et dans le lotissement Oachtergäert.

Les Partis s'accordent à entreprendre des actions concrètes dans le cadre de la campagne contre le gaspillage alimentaire, notamment par des actions de sensibilisation dans l'école fondamentale.

Les Partis s'accordent à lancer des projets d'économie circulaire, notamment dans le cadre du centre de recyclage.

Les Partis s'accordent à mettre à l'épreuve les mesures anti-crues, notamment lors de la réalisation du Masterplan Gare.

7. SPORTS ET LOISIRS

Les Partis s'accordent à étudier le déplacement des terrains de football à l'extérieur de l'agglomération en vue de la mise en valeur et de l'urbanisation du quartier am Bréil (nouvelle gare routière, lotissement).

Au centre récréatif, les Partis s'accordent à réaliser l'enlèvement des boues des eaux du lac (Entschlammung), à obtenir pour le lac la certification d'eaux de baignade (Badegewässer), à équiper le centre récréatif de terrains multisports de loisirs, d'équipement de loisirs tels que « Spielgolf » ou « Fussballgolf », le tout dans le respect du Masterplan « Lac ». Un concept sera élaboré pour aménager la grande île à des fins touristiques, de loisirs et autres. Les travaux d'installation du « Vitalweg » seront terminés.

Un nouveau pavillon-restaurant attractif sera réalisé dans les meilleurs délais en collaboration avec un promoteur privé.

Les infrastructures du centre récréatif seront aménagées pour garantir un accès sans barrière sur tout le site et une promotion sera engagée pour accentuer le caractère exceptionnel du site et de ses infrastructures.

Les sociétés locales oeuvrant notamment dans le domaine sportif, culturel, de jeunesse et de troisième âge seront soutenues par un appui financier, logistique et matériel adéquat.

8. COMMUNICATION

Les Partis s'accordent à renforcer la digitalisation des informations et des archives et de lancer des applications informatiques sur des sujets touristiques, administratifs et autres.

Les Parties s'accordent à élargir l'offre des informations sur la vie politique et administrative à travers le bulletin communal, les moyens de communications électroniques et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, etc.). Les Partis s'engagent à élargir l'offre des publications bilingues (allemand/français).

Les Partis s'accordent à faire dresser des rapports détaillés du conseil communal, le cas échéant en engageant des moyens professionnels.

Les Partis s'accordent à accentuer l'information préalable du public sur les travaux et chantiers sur le territoire de la commune (Baustellenmanagement).

9. INFRASTRUCTURES

Les Partis s'accordent à engager de manière conséquente les travaux de renouvellement et de réparation qui s'imposent, notamment les travaux de renouvellement des infrastructures souterraines et des revêtements des rues communales. Seront prioritairement concernées les rues de l'Hôpital, Comte Sigefroi, Hooveleker Buurchmauer, ou la rue des Bénédictins. Les Partis s'accordent également à engager des pourparlers avec les services étatiques pour le réaménagement de la route de Luxembourg et de la rue du Pont (du carrefour Knepper via la place du Marché jusqu'à l'ancienne douane).

Les Partis s'accordent à entreprendre des travaux infrastructures tel que le réaménagement de l'accès et des alentours de l'église SS Pierre-et-Paul, le réaménagement du parvis du Trifolion, l'aménagement de places de stationnement pour campcars, le réaménagement du parking près de l'Auberge de jeunesse et la construction d'un parking supplémentaire, l'agrandissement et le réaménagement du parking de l'ancienne auberge de jeunesse, l'installation de bornes escamotables pour limiter l'accès à la zone piétonne, etc. La place du Marché et la zone piétonne seront équipées d'un nouveau mobilier urbain.

Les Partis s'accordent à faire étudier et réaliser l'illumination permanente des édifices les plus remarquables de la Ville.

La présente délibération est transmise à l'autorité supérieure pour information.

Ainsi délibéré à Echternach, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

*Pour expédition conforme,
Echternach, le
Le Bourgmestre,*

le secrétaire,